



ASSOCIATION
ROMANDE DE LA
PRODUCTION
AUDIOVISUELLE

À l'intention du Conseil fédéral
Par voie électronique

5 mai 2025

**Prise de position dans le cadre de la procédure de consultation relative à
l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral,

L'AROPA, Association romande de la production audiovisuelle, regroupe les productrices et producteurs romands de l'audiovisuel et a pour but de défendre les intérêts de la production audiovisuelle romande. Elle est notamment l'une des organisations cosignataires du Pacte de l'Audiovisuel avec la SSR.

Notre association tient à prendre position sur un point du programme d'allégement budgétaire 2027 mis en consultation par le Conseil fédéral. **L'AROPA est en effet très inquiète quant aux conséquences de la suppression de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger (point 2.2 du rapport explicatif).**

Pour la production audiovisuelle romande, la diffusion de contenus sur TV5 Monde grâce à la participation de la SSR à cette chaîne représente de considérables opportunités en termes de visibilité et de recettes financières. Fictions, documentaires, films d'animations et courts-métrages produits en Suisse romande trouvent par le biais de TV5 Monde un public international et bénéficient d'une forte visibilité dans le monde (plus de 430 millions de foyers dans plus de 200 pays). Chaque année, entre CHF 500 000.– et 700 000.– de droits de diffusion sont versés aux créateurs de contenus suisses diffusés sur la chaîne.

En cas de suppression de la contribution spécifique de la Confédération et au vu de l'évolution actuelle et future des budgets de la SSR, il est fortement à craindre que celle-ci doive redimensionner sa participation à TV5 Monde, voire y renoncer entièrement. Le cas échéant, cela impliquerait une perte préoccupante pour les créateurs de contenus romands.

Pour le cas où la SSR décidait de maintenir sa participation de manière équivalente, cela nécessiterait des réaffectations budgétaires qui pourraient certainement aussi impacter les budgets actuellement alloués à la production de fictions, de documentaires, de films d'animation et de courts-métrages produits ou coproduits par nos membres.

Nous nous concentrons ici sur les éléments factuels des conséquences inévitables d'une mise en œuvre de la suppression de cette contribution. Il convient toutefois aussi d'évoquer les répercussions qu'aurait une telle décision sur les plans politique et émotionnel. C'est la crédibilité de la Suisse au niveau international qui est en jeu, et la décision serait ressentie de manière certainement très vive par une grande partie de la minorité francophone du pays et des



Suisse(s) et Suisses de l'étranger. Cela n'irait pas sans attiser un sentiment de déconsidération, exacerbant encore les dissensions entre régions linguistiques, ce que nous considérerions comme extrêmement regrettable.

Pour ces raisons, l'AROPA s'oppose vivement à la suppression de la contribution spécifique de la Confédération aux services de la SSR à l'étranger.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'AROPA

Flavia Zanon
Coprésidente

Max Karli
Coprésident

Cyril Tissot
Secrétaire général